Point Accueil Transmission

Les contacts

Ariège	Tiphanie BONALDO et Mélanie AZEMA 05 61 02 14 00	transmission@ariege.chambagri.fr
Aude	Pôle Transmission 04 68 11 79 32	transmission@aude.chambagri.fr
Aveyron	Aline REY et Jean-Michel BATUT 05 65 73 79 18	aline.rey@aveyron.chambagri.fr jean-michel.batut@aveyron.chambagri.fr
Gard	Manon BOUZANQUET 04 66 04 50 07	manon.bouzanquet@gard.chambagri.fr
Haute Garonne	Chloé GALLET 05 61 10 43 02	chloe.gallet@haute-garonne.chambagri.fr
Gers	Jean-Baptiste LACANNE 05 62 61 77 13	ca32_stechnique@gers.chambagri.fr
Hérault	Pierre BLERON 04 67 20 88 76	bleron@herault.chambagri.fr
Lot	Nathalie ROSSI-LARRIEU 05 65 23 22 75	n.rossi-larrieu@lot.chambagri.fr
Lozère	Lucie BERTRAND 04 66 65 62 00	lucie.bertrand@lozere.chambagri.fr
Hautes Pyrénées	Marie-Line MENGELLE 05 62 34 87 25	m.mengelle@hautes-pyrenees.chambagri.fr
Pyrénées Orientales	Stéphane AFRICANO 04 68 35 87 82	s.africano@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Tarn	Christine VAYSSE 05 63 48 83 83	c.vaysse@tarn.chambagri.fr
Tarn et Garonne	Laurence DAUCH 05 63 63 93 62	laurence.dauch@agri82.fr

Pour en savoir plus...

https://occitanie.chambre-agriculture.fr/sinstaller-transmettre/

Quinzaine de la Transmission Reprise

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Avec le soutien financier du Ministère chargé de l'agriculture (AITA)

Réalisation : Chambre Régionale d'agriculture d'Occitanie - Décembre 2022 - Crédits photos : Chambres d'agriculture d'Occitanie

Les Chambres d'agriculture s'engagent

en faveur de la transmission des exploitations agricoles

EN Occitanie

Point Accueil Transmission

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Anticiper pour réussir la transmission de son exploitation

Cesser son activité est une étape importante qui doit être abordée très en amont. Chaque parcours est unique et nécessite un accompagnement personnalisé.

Pour cela, le **Point Accueil Transmission** de la Chambre d'agriculture :

- accueille les agriculteurs quel que soit le stade d'avancement de leurs projets de transmission
- les informe sur les démarches à entreprendre et les aides existantes
- les oriente vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc)
- les accompagne dans la durée en fonction de leurs besoins et de l'avancée de leurs démarches

AUDIT TRANSMISSION

Pour préparer une transmission d'exploitation dans de bonnes conditions, réalisez un audit-transmission

En réalisant un audit-transmission, le conseiller Transmission de la Chambre d'agriculture aidera l'agriculteur :

- à analyser ses moyens de production et à identifier les points forts, les limites et les marges de progrès de l'exploitation
- réaliser une évaluation et identifier les conditions de viabilité de la reprise de l'exploitation
- définir et préparer un projet de transmission de l'exploitation
- identifier les étapes et les démarches à entreprendre avant la cessation d'activité

Une aide de l'État (AITA) peut être accordée pour la réalisation de l'audit-transmission, sous certaines conditions.

RDI

Pour trouver un repreneur ou un associé d'exploitation

Le conseiller du Répertoire Départemental à l'Installation (RDI) accompagne les agriculteurs dans la définition de leur projet de transmission ou d'association :

- définition de l'offre d'exploitation ou d'association (description de l'exploitation, date et mode de cession/association, place et profil de l'associé, etc.)
- recherche d'un repreneur ou d'un associé
- mise en relation avec des porteurs de projet sélectionnés, en veillant à l'adéquation des projets de chacun

Avec l'accord de l'agriculteur, les offres d'exploitation ou d'association sont déposées sur le site

www.repertoireinstallation.com

Une aide de l'État (AITA) peut être accordée en cas d'inscription anticipée au RDI et transmission hors du cadre familial.

FORMATIONS

Se former pour préparer sa transmission

Pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité, la Chambre d'agriculture propose des formations de préparation à la transmission d'exploitation et à la cessation d'activité.

Ces formations permettent d'aborder les questions de préparation à la retraite, de gestion du patrimoine, les aspects juridiques et les aides à la transmission.

INFORMATIONS COLLECTIVES

S'informer avant de cesser son activité

La Chambre d'agriculture organise des réunions d'information collective délocalisées et/ou des forums départementaux sur la transmission à destination des agriculteurs qui envisagent de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation.

Ces événements permettent d'apporter aux agriculteurs une première information et de les orienter vers des interlocuteurs spécialisés pour avancer dans leur projet de transmission.

CEFI

Tester une transmission d'activité ou une association

Le CEFI (Contrat Emploi Formation installation) permet de tester en situation réelle la transmission d'une exploitation ou l'accueil d'un nouvel associé hors du cadre familial. Cela permet :

- d'accompagner le porteur de projet en lui faisant profiter de l'expérience de l'exploitant d'accueil
- de s'assurer de la compétence du repreneur ou du futur associé
- de mener progressivement la cessation d'activité ou l'association

Pendant toute la durée du CEFI, le candidat à l'installation et l'exploitant d'accueil sont accompagnés par un conseiller de la Chambre d'agriculture.

OCCTAV

Facilite la transmission d'entreprises en Occitanie

OCCTAV réunit les Chambres d'agriculture, les Chambres des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie d'Occitanie pour faciliter la transmission d'entreprises dans les zones de revitalisation rurale et les zones de montagne.

Les chargés de mission OCCTAV sont implantés dans les territoires concernés, ils travaillent en lien avec les collectivités locales et ont une bonne connaissance des entreprises. Ils accompagnent les chefs d'entreprises dans la recherche d'un repreneur, facilitent la transmission et l'implantation du repreneur et de sa famille dans le territoire.

OCCTAV contribue à pérenniser l'activité économique, les emplois et à maintenir ces territoires vivants.

www.occtav.fr